



Conseil économique et social

Distr. générale
30 novembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »

Déclaration présentée par l'United Methodist Church General Board of Global Ministries, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

L'United Methodist Church General Board of Global Ministries est une mission internationale qui compte 11 millions de membres, dont 800 000 s'occupent directement de défendre les droits des femmes au sein de la Division « Femmes »; celle-ci finance des programmes destinés aux femmes, aux enfants et aux jeunes dans plus de 100 pays, partout dans le monde. Ses équipes en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes travaillent avec les femmes des communautés locales à la formation de cadres, à l'éducation, à la création de revenu et à l'égalité des hommes et des femmes. Leur collaboration avec les femmes rurales nous aide à mieux comprendre les besoins et la situation de ces dernières.

Nous soutenons la promotion de l'égalité des sexes et de la justice du point de vue des droits de l'homme.

Nous accueillons avec satisfaction le débat international sur les besoins et les droits des femmes rurales. Où qu'elles se trouvent dans le monde, ces dernières dénoncent leur manque d'accès aux ressources essentielles, notamment les soins de santé, l'éducation, les transports, le développement économique rural et la sécurité personnelle et autres préoccupations. Ces problèmes d'accès doivent être appréhendés dans le contexte plus large des tendances systémiques mondiales.

Politique macroéconomique

En raison de politiques économiques, commerciales et financières inéquitables, le secteur privé a pris le pas sur le secteur public, l'agriculture à grande échelle sur les petites exploitations, les exportations agricoles sur la souveraineté alimentaire, l'exploitation des ressources sur la protection de l'environnement et le libre-échange sur la protection des ressources naturelles essentielles et des marchés locaux. Ces politiques, encouragées par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation de coopération et de développement économiques, ont entraîné une concentration des terres entre les mains des entreprises qui privilégient les exportations, avec pour conséquence des déplacements de population à grande échelle et la perte des moyens de subsistance pour de nombreux petits agriculteurs.

Changement climatique

L'incapacité des nations, en particulier dans le monde riche, à réduire leur consommation de combustibles fossiles a des conséquences désastreuses, surtout pour les femmes rurales. L'augmentation des prix du pétrole fait grimper les coûts de production agricole. La demande de « combustibles de substitution » entraîne un accroissement des cultures destinées aux biocarburants, au détriment des cultures vivrières. Ces deux facteurs font grimper le coût des denrées alimentaires pour des millions de personnes, aggravant encore la faim et la pauvreté. La consommation excessive de combustibles fossiles exacerbe le changement climatique et son cortège d'inondations, de sécheresses, d'ouragans, de tornades et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, provoquant des dégâts considérables pour les économies rurales. Les femmes et les filles qui vivent au sein de communautés rurales doivent effectuer des déplacements plus longs pour trouver des biens de première nécessité comme l'eau, ce qui les expose à un risque accru de violence et alourdit leur charge de travail.

Guerre

Les conflits, notamment les luttes sans merci pour la domination des terres agricoles, de l'eau et des combustibles fossiles, ont de terribles conséquences pour les femmes des communautés rurales, sans compter les sévices et les violences.

Travail invisible

La production des femmes et des filles est souvent destinée à la consommation du ménage. Ce travail n'étant pas rémunéré, l'idée selon laquelle seuls les hommes subviennent aux besoins de leur famille, et qu'ils sont donc plus importants ou supérieurs aux femmes, persiste. Lorsque des possibilités de développement économiques se présentent mais sont assorties de critères d'éligibilité qui favorisent les ressources masculines (comme le fait de posséder des terres ou un emploi formel), les femmes en sont exclues et se voient ainsi privées du rôle qu'elles pourraient jouer dans le développement économique.

Lorsque les femmes trouvent un emploi rémunéré, celui-ci est souvent précaire et non réglementé, et elles sont moins payées que les hommes pour le même travail. L'économie de marché encourage la production dans des endroits où les ressources, l'environnement et la main-d'œuvre peuvent être exploités sans conséquences directes pour les entreprises; ceci crée un cycle de la pauvreté, qui met à rude épreuve les femmes et leur environnement.

La migration, résultant souvent du changement climatique ou d'une absence de perspectives dans les communautés rurales, engendre des situations dans lesquelles les femmes qui sont employées dans le secteur des services sont vulnérables à l'exploitation. La traite d'êtres humains à des fins d'exploitation du travail ou d'exploitation sexuelle est un problème mondial. En outre, la migration des hommes hors des communautés rurales oblige les femmes à s'occuper, seules, des malades et des personnes âgées; cette prise en charge constitue une autre forme de travail non rémunéré des femmes et des filles, travail souvent très lourd dans les communautés affaiblies par une prévalence élevée du VIH/sida.

Manque d'infrastructures

La mauvaise qualité des routes, du réseau électrique et des technologies de la communication limitent fortement la mobilité des femmes rurales, les isolent et restreignent leur accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Il s'agit d'une conséquence directe de décennies de mesures de privatisation qui ont disloqué les services publics et de politiques d'ajustement structurel qui ont réduit les investissements du service public en faveur des services et de l'infrastructure.

Violence à l'encontre des femmes

Détournement de biens, lévirat, sévices sexuels et violence domestique compromettent le développement économique et la sécurité des femmes. En raison du manque d'infrastructures, les femmes rurales ont parfois un accès plus limité encore aux mécanismes de sécurité et de justice. Les États ont une obligation de protection, en vertu des instruments internationaux des droits de l'homme. Souvent, les États ne s'engagent que de manière très superficielle à répondre aux besoins des femmes et à protéger leurs droits, et ne font pas grand-chose pour tenir ces engagements. Dans de nombreux pays, les ministères de la condition féminine ont

un champ d'action et un pouvoir limités, ce qui permet aux États de limiter au strict minimum leurs efforts en faveur de l'égalité des hommes et des femmes.

Croisement d'identités

Les femmes des communautés rurales sont toutes différentes et sont en butte à des difficultés diverses, selon leur environnement et leur statut social. La race, l'ethnie, la classe, l'origine nationale, le statut national, la religion, l'âge, la situation matrimoniale et l'orientation sexuelle des femmes sont autant de facteurs qui influencent leur capacité à jouir de leurs droits fondamentaux. Par exemple, les femmes autochtones des zones rurales se heurtent à des difficultés de plus en plus graves, car elles sont souvent marginalisées en raison de leur race ou de leur ethnie (voir résolution S-23/3 de l'Assemblée générale, annexe, par. 5).

Tous les efforts visant à répondre aux préoccupations immédiates des femmes rurales doivent s'attaquer aux politiques macroéconomiques injustes qui ont sapé de manière systématique les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'accès aux services et l'autonomie des femmes rurales. Ils doivent refuser les schémas de consommation actuels, qui accentuent le changement climatique et exacerbent la guerre des ressources. Les femmes rurales font face à des problèmes immédiats qui doivent être résolus et, pourtant, les efforts mis en œuvre pour ce faire restent extrêmement limités, en l'absence d'initiatives concertées visant à résoudre les difficultés systémiques.

Recommandations

Nous demandons instamment aux États Membres :

- De procéder à un examen critique des « programmes d'ajustement structurel », document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres mesures similaires qui minent le secteur public et les services sociaux de base;
- D'encourager le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce à donner la priorité, dans leurs programmes, à la souveraineté alimentaire, en particulier pour les denrées alimentaires produites par les petites agricultrices, sur les exportations agricoles et le remboursement de la dette;
- D'accroître la disponibilité et l'accessibilité des services sociaux de base, notamment l'éducation, les soins de santé, les transports, les emplois dans le secteur public et autres services publics essentiels;
- De s'attaquer au problème de la dégradation environnementale et du changement climatique; à l'occasion de la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les nations industrialisées doivent notamment prendre des engagements clairs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'octroi d'une aide financière pour l'adaptation des pays en développement. Nous appelons notre propre gouvernement à prendre des mesures contraignantes pour codifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre, afin de stabiliser la concentration de ces gaz dans l'atmosphère à moins de 350 parties par million, et à encourager le dialogue international et l'élaboration de cadres et de procédures dans le domaine des droits de l'homme qui permettront de relever

les défis qui devraient voir le jour à mesure que le changement climatique provoquera le déplacement de populations de plus en plus importantes, voire de nations entières;

- D'accorder aux femmes le rôle qui leur revient dans le processus de paix (voir résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité);
- De protéger les petites exploitations et coopératives, et de donner aux agricultrices un accès au financement en vue de l'amélioration de l'agriculture et d'une meilleure nutrition;
- De veiller à ce que toutes les politiques économiques, commerciales, financières, sociales et de développement tiennent compte non seulement de la problématique hommes-femmes, mais également de la diversité des vies des femmes, notamment en ce qui concerne la race ou l'ethnie, la classe, le statut national, la religion, l'âge, la situation matrimoniale et l'orientation sexuelle;
- De mesurer le travail non rémunéré des femmes dans leur comptabilité nationale, conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Beijing. Ce travail doit être pris en compte dans les coûts de production réels (voir A/CONF.177/20/Rev.1, par. 68, al. b);
- Les politiques de développement exigent des investissements dans les zones rurales qui tiennent compte de la dimension hommes-femmes, sous forme d'éducation, de crédit, de formation, d'un meilleur accès aux marchés et de possibilités d'emploi hors agriculture. Les gouvernements doivent offrir aux femmes et aux filles un meilleur accès à l'éducation, renforcer leurs droits à posséder leurs propres terres, à obtenir des prêts et à commercialiser leurs produits, et améliorer leur capacité à transporter ces produits et à accéder à des formations agricoles.
